

Domaine Public

1 8 4 1

Edition PDF
du 19 octobre 2009

Les articles mis en ligne
depuis DP 1840
du 12 octobre 2009

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Malaise helvétique

Plutôt que de ne céder que sous contrainte, s'affirmer
par deux gestes de rupture
(André Gavillet)

Franz von Däniken:

ce repli qui accroît notre dépendance

L'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères
s'exprime dans Das Magazin (Jean-Daniel Delley)

Les crèches sous pression fédérale

Les enfants sont un enjeu porteur
à tous les niveaux de l'Etat,
l'essentiel c'est d'agir à bon escient (Albert Tille)

Délinquants sexuels: une mise au ban de la société injuste et inefficace

Certains Etats américains expérimentent déjà
jusqu'où peut conduire la nouvelle initiative populaire
de la Marche Blanche (Alex Dépraz)

Humeur: orthographe, science des ânes?

Entre orthographe orthodoxe et orthographe nouvelle,
la troisième voie pourrait être de s'habituer au
pluralisme, tout simplement (Lucien Erard)

Malaise helvétique

Plutôt que de ne céder que sous contrainte, s'affirmer par deux gestes de rupture

André Gavillet (19 octobre 2009)

Un malaise perceptible, insidieux, diffus a gagné la politique suisse.

Le Tessin s'inquiète des effets de l'amnistie fiscale décrétée par le gouvernement italien. Et pourtant ce n'est pas la première. Mais elle est accompagnée, cette fois-ci, de rodomontades ministérielles. L'objectif est de «*vider la caverne d'Ali Baba*». La municipalité de Lugano, troisième place financière de la Suisse, s'émeut, en appelle au Conseil fédéral. On exige une réaction. Ne serait-il pas temps de rappeler à Rome que les frontaliers qui travaillent en Suisse sont autant de chômeurs en moins en Lombardie?

Genève, par les élections cantonales, a révélé des soubresauts de même nature. Place financière, refuge de capitaux français, elle sait désormais que ses murailles sont escaladables. Ebranlés, ses électeurs viennent de plébisciter une campagne populiste qui s'en prend là aussi aux frontaliers (dont on

ne dit jamais combien ils contribuent aux recettes fiscales du canton, étant imposés exceptionnellement au lieu de travail).

UBS s'est vue épargner un procès devant la justice californienne, au prix de concessions lourdes sur le secret bancaire et grâce à l'engagement diplomatique suisse au plus haut niveau. Mais faut-il parler d'un succès?

Le malaise tient au fait qu'en un demi-siècle, par notre interprétation verrouillée du secret bancaire, par l'utilisation de compétences fiscales cantonales non harmonisées, nous nous sommes créé une rente de prospérité, aujourd'hui remise en cause par les détenteurs du pouvoir: G20, Union européenne, USA. Le réflexe légitime serait de réagir. Hélas! la cause est mauvaise. Non pas celle de notre souveraineté, mais de l'usage que nous en avons fait, celui d'une concurrence fiscale déloyale.

Il ne suffit pas de faire la politique du dos rond et de ne céder que sous contrainte. Il faudrait de nous-mêmes marquer la rupture. Faire de 2009 une date.

Deux mesures pourraient être chargées de ce sens, être des gestes-rupture.

La première, l'inculpation des anciens dirigeants d'UBS, coupables d'avoir organisé sciemment la fraude fiscale au détriment d'un pays partenaire et d'avoir mis en danger par une gestion téméraire l'économie suisse.

La seconde mesure serait d'appliquer à nous-mêmes ce que nous avons dû concéder aux autres. La nouvelle définition du secret bancaire, abolissant l'artificielle distinction entre fraude et évasion, s'applique aux Suisses dans leur rapport avec l'autorité fiscale de leur pays. Pas de secret bancaire indigène!

Franz von Däniken: ce repli qui accroît notre dépendance

L'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères s'exprime dans Das Magazin

Jean-Daniel Delley (17 octobre 2009)

Dans son récent rapport sur la politique extérieure, le Conseil fédéral expose de manière convaincante les raisons justifiant une adhésion de la

Suisse à l'Union européenne. Puis il conclut avec l'habituelle pirouette qui replace la voie bilatérale au centre de sa stratégie, reléguant l'adhésion

au rang d'une option parmi d'autres dans un future indéterminé (DP 1840).

Aujourd'hui, l'opinion

helvétique n'est certes pas majoritairement favorable à une adhésion. Mais le sera-t-elle un jour si ses gouvernants et les partis politiques évitent systématiquement d'aborder la question lors de chaque événement illustrant le coût croissant de notre isolement? Aussi faut-il apprécier à sa juste valeur l'analyse à la fois rigoureuse et subtile de Franz von Däniken, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans *Das Magazin*, le supplément hebdomadaire de quatre quotidiens alémaniques.

La diplomatie helvétique se disperse, note-t-il. La Suisse veut se rendre utile un peu partout sur la planète (Iran, Moyen Orient, Turquie-Arménie, Soudan). Son successeur se rend plus souvent à Téhéran qu'à Berlin, signe de notre passivité face à l'Europe. Cet activisme cache mal l'absence de réflexion sur notre dépendance à l'égard de l'Union européenne, notre faible capacité de résistance aux pressions de Bruxelles.

L'image de la Suisse à l'étranger ne dépend pas de telle ou telle péripétie. Une perception positive se construit sur le long terme en assumant une responsabilité internationale qui devrait être celle d'un des pays les plus riches de la planète au coeur de l'Europe: à savoir une participation active au processus d'unification européenne et aux efforts de maintien de la paix (*note du rédacteur*: et non pas une lâche abstention comme l'a illustré récemment le Conseil national en refusant une modeste participation helvétique à la défense des navires du Programme alimentaire mondial contre les pirates somaliens); et un témoignage de solidarité active pour réduire la pauvreté sur la planète.

Pour von Däniken, une diplomatie efficace implique des contacts plus étroits de nos ministres avec leurs homologues, notamment européens. Seuls de tels

contacts sont susceptibles d'améliorer la compréhension à l'égard de notre pays. Et d'illustrer à propos des tentatives helvétiques de rejoindre le cercle du G20: «*Croire qu'il suffit d'expliquer notre position quelques jours avant le sommet du G20, c'est de l'inconscience*».

Vu l'affaiblissement du consensus entre les partis gouvernementaux, l'ancien diplomate ne cache pas sa préférence pour un régime qui verrait s'affronter une majorité et une opposition. Ce qui permettrait de faire les comptes au terme de la législature. Mais un gouvernement de type collégial pourrait aussi se montrer efficace en politique étrangère, à condition que chacun de ses membres respecte quelques lignes de conduite et fasse passer la volonté de coopérer avant son faire-valoir personnel.

Les crèches sous pression fédérale

Les enfants sont un enjeu porteur à tous les niveaux de l'Etat, l'essentiel c'est d'agir à bon escient

Albert Tille (18 octobre 2009)

La Suisse manque de crèches. La commission de la sécurité sociale du Conseil national ne se contente plus de la politique incitative de la Confédération par le biais de subventions. Lors de sa dernière séance, une majorité PS-Verts-PDC a réclamé un nouvel article constitutionnel. La Confédération et les cantons devraient offrir des structures

d'accueil extrafamilial suffisantes pour répondre à la demande. Il ne s'agit que d'une exigence votée à courte majorité par une commission parlementaire. Son avenir est incertain. Mais la solidité de cette alliance de centre-gauche représentera un test politique de poids. Car le projet qu'elle défend est loin d'être mineur. Il soulève un problème

institutionnel sensible. Il donne un coup de canif au fédéralisme. Avec le nouvel article constitutionnel, qui reste d'ailleurs à rédiger, les cantons seraient contraints d'agir alors qu'actuellement ils sont libres d'organiser à leur guise l'accueil extrafamilial. Leur obligation se borne aujourd'hui à respecter l'ordonnance fédérale sur la

garde des enfants dont une révision contestable, parce qu'elle rendra plus difficile les solutions alternatives en attendant les indispensables nouvelles crèches, est en cours.

Les initiateurs du projet osent s'aventurer sur ce terrain institutionnel glissant parce que l'insuffisance de l'accueil préscolaire et parascolaire est un problème central de notre société moderne. La nécessité d'y remédier dégage un large consensus qui n'écarte que les nostalgiques du maintien de la femme au foyer. Les défenseurs de la famille moderne y sont acquis tout comme les milieux économiques. Une structure d'accueil développée dégage un important potentiel de main-d'œuvre (féminine). L'exemple français montre ses effets bénéfiques sur la natalité et atténue les menaces que le

vieillesse de la population fait peser sur la sécurité sociale. Le dossier est devenu le véritable tube politique de ces dernières années. La loi fédérale de subventionnement date de 2002. Les cantons ont précédé ou suivi le mouvement. En Suisse romande, Fribourg a ouvert la route avec une loi de 1995. En queue de liste, la législation vaudoise ne date que de 2006. Mais le canton vient de procéder à un vigoureux rattrapage. A la suite d'une plaisante surenchère entre la droite et la gauche, 70% des Vaudois ont plébiscité un article constitutionnel qui oblige les communes à mettre sur pied un accueil parascolaire.

Malgré ce branle-bas général, la situation est encore loin d'être satisfaisante. La ville de Genève, qui se pique d'être à

l'avant-garde, reconnaît que l'offre de crèches ne répond qu'à la moitié de la demande. L'impulsion par le haut que préconise la majorité centre-gauche de la commission est donc légitime. Les cantons seraient contraints d'agir, mais chacun à leur manière. Les systèmes d'accueil sont tous dissemblables. Les différences portent sur le choix des partenaires publics et privés, sur la coordination des réseaux de crèches, et sur leur financement. Des controverses surgissent un peu partout sur la participation financière des utilisateurs, égalitaire ou selon le revenu des parents. Bref. Avec ou sans article constitutionnel, il restera une large marge de manœuvre pour adapter le système d'accueil extrafamilial au génie de chaque canton.

Délinquants sexuels: une mise au ban de la société injuste et inefficace

Certains Etats américains expérimentent déjà jusqu'où peut conduire la nouvelle initiative populaire de la Marche Blanche

Alex Dépraz (16 octobre 2009)

Wendy Whitaker n'est ni réalisatrice ni ministre de la culture. Pourtant, elle est un personnage public puisque – nous raconte *The Economist* dans une livraison récente – tout le monde peut connaître son adresse et voir sa photo sur un site officiel. Wendy Whitaker se passerait bien de cette notoriété persistante. Son principal fait d'armes? Une gâterie prodiguée à un camarade de classe de 15 ans alors qu'elle avait 17 ans. Illégal, malgré le consentement

du gâté, dans l'Etat américain de Géorgie (ce ne serait pas le cas en Suisse). Depuis lors, Wendy Whitaker – comme 17'000 autres habitants de l'Etat de Géorgie qui a une population similaire à celle de la Suisse – figure dans le fichier des délinquants sexuels, comme auteur d'actes d'ordre sexuel avec des enfants. La principale différence entre ce fichier et le casier judiciaire suisse est qu'il est accessible par internet et que les inscriptions y sont indélébiles.

Deux éléments qui contribuent à faire de la vie de Wendy Whitaker, treize ans plus tard, un cauchemar. Un cas extrême, mais qui doit nous faire réfléchir.

Ficher les délinquants sexuels n'évite pas des viols et des agressions de se reproduire. Que fait donc le législateur géorgien? Il rend la loi encore plus sévère. Dernière mouture en date: la loi interdit aux personnes fichées comme délinquants sexuels d'habiter à

moins de 300 mètres d'un arrêt de bus scolaire. Vous savez, ces fameux bus jaunes qui sillonnent chaque recoin de chaque ville américaine. Dans certains comtés de l'Etat, il sera tout simplement impossible aux personnes visées de trouver un logement en respectant cette cautèle.

Quels sont les effets de cette politique? Aucune conséquence sur le taux de récidive des délinquants sexuels n'a pu être établie. Par contre, toutes les personnes fichées subissent les conséquences de cette publicité fâcheuse: difficulté à trouver un logement et un emploi, opprobre quant ce n'est pas la violence du voisinage. De surcroît, surveiller plusieurs milliers de personnes fichées comme délinquants sexuels dont la plupart ne posent plus aucun problème n'est pas une activité policière

particulièrement efficace. A tel point qu'un shérif géorgien critique ouvertement ces lois qui ne lui permettent pas de faire son travail et de se concentrer sur les quelques dizaines de personnes qui, elles, sont potentiellement dangereuses.

Wendy Whitaker n'est ni Roman Polanski ni Frédéric Mitterrand. Il est peu probable qu'une pétition de personnalités influentes demande son retrait du fichier des délinquants sexuels de Géorgie ou qu'un président vole à son secours en trouvant qu'elle est courageuse. Elle n'est qu'une anonyme subissant comme des milliers d'autres personnes les effets d'une loi inefficace – elle n'atteint pas son but de prévention – et injuste – elle compromet la réinsertion de la personne qui a purgé la peine à

laquelle elle a été condamnée.

Fort de son succès et de son initiative pour l'imprescriptibilité, l'association Marche Blanche poursuit sa croisade et lance ces jours une nouvelle initiative populaire. Ce texte exige que toute personne ayant porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante soit définitivement privée du droit d'exercer une activité – qu'elle soit professionnelle ou bénévole – avec des mineurs. Un principe qui serait applicable à tout condamné quelle que soit la gravité de son infraction et de manière irrévocable. A moins bien sûr que les citoyens trouvent la sagesse de refuser cette initiative lorsqu'elle sera soumise à leurs suffrages en se souvenant que la loi s'applique avec la même rigueur que l'on s'appelle Polanski ou Whitaker.

Humeur: orthographe, science des ânes?

Entre orthographe orthodoxe et orthographe nouvelle, la troisième voie pourrait être de s'habituer au pluralisme, tout simplement

Lucien Erard (15 octobre 2009)

Quel gamin n'a pas rêvé devant une dictée ou une composition, d'une réforme de l'orthographe. Le monde moderne exige, pour y survivre, toujours plus de connaissances, d'informations, de capacités de compréhension du monde et de la société. L'école s'efforce d'y contribuer, étoffant des programmes déjà surchargés. Simplifier l'orthographe permettrait de gagner un temps précieux pour bien d'autres branches toutes aussi formatrices.

Ce rêve auquel beaucoup ont cru reste un rêve irréalisable: comment nous obliger, nous qui avons tant investi dans l'apprentissage du français, à réapprendre une nouvelle langue, même simplifiée. A l'effort exigé, à la crainte du changement, s'ajoute la peur de perdre le pouvoir que nous offre la maîtrise de l'orthographe. Rares sont ceux qui comme François de Closets dans *Zéro faute*: *L'orthographe, une passion française*, osent proclamer qu'ils ne la savent pas et dire

combien ils en ont souffert. Et quel gaspillage représente l'échec scolaire de ceux que l'orthographe élimine.

Nous obliger tous à réapprendre une nouvelle orthographe, il faut l'oublier. Mais pourquoi ne pas admettre que d'autres écrivent différemment, avec une orthographe simplifiée? La communication par SMS montre qu'une autre écriture se lit facilement et reste parfaitement compréhensible. Demander à chacun

d'apprendre une nouvelle orthographe n'est pas nécessaire. Il suffit de s'habituer à la lire et à la comprendre.

Peut-on imaginer que les censeurs fiers de leur

orthographe que nous sommes puissent accepter que leurs enfants écrivent autrement? Admettre que les fautes d'orthographe ne sont qu'une autre façon d'écrire, tout aussi acceptable tant qu'elle reste compréhensible. Survivre dans

le monde de demain exige que la formation porte sur l'essentiel: oublier l'orthographe, ce serait gagner du temps et de l'énergie pour d'autres sciences peut-être plus importantes.
